



Personne handicapée sous tutelle

Par **Alabina**, le **16/12/2018** à **22:28**

Une jeune personne handicapée sous tutelle et levothyrox, a eu un malaise en Novembre 2016 dans le cabinet de toilettes de sa chambre à l' hôpital la fontaine ,où elle était hospitalisée pour une occlusion. .l'infirmière à refusé de l'aider à faire sa toilette ,alors qu'elle lui avait demandé de l'aide Elle se sentait mal .Lorsqu'elle est revenue à ,elle,elle ne marchait plus .Son generaliste lui a fait des demandes de rééducation dans 9 centres différents en 2ans , qui lui ont été refusées ppur les motifs "pas âgée,ou la pathologie ne relève pas de l'établissement .Depuis ,elle ne marche plus ,et est allitée, parfois quelques pas avec un déambulateur après quelques soins chez un kiné qu'elle a eus .
Nous voulons porter plainte contre l'état ,et aussi contre cet hôpital qui ne la pas aidée ce jour là .

Par **wolfram2**, le **05/12/2020** à **13:22**

Bonjour

Si elle est sous tutelle, je pense que cela relève des attributions du tuteur. A voir Code civil et Code de procédure civile. Service Public est très pertinent dans ses réponses.

Cordialement. wolfram